dernière guerre, prouve qu'il faut encore 1260 balles et 96 obus pour tuer un homme et que pour atteindre un ennemi dans la masse, le soldat brûle 180 cartouches.

En présence de ces chiffres, il est bien permis de se demander à quoi ont servi les nombreux millions enfouis dans les arsenaux sous forme de chassepots et ceux que l'on va de nouveau y emmagasiner sous forme de fusils Gras.

De la dernière guerre doit pourtant se dégager un enseignement utile pour l'avenir; c'est que la tactique future doit avoir pour base les combats par groupes et non plus le déploiement en ligne d'imposantes masses d'infanterie.

Déjà, notre ennemi séculaire a changé radicalement les dispositions de ses règlements concernant l'attaque, et le tir de précision et à longue portée est enseigné et pratiqué avec ardeur dans tous les régiments allemands. Resterons-nous donc toujours esclaves de la routine et le jour ne se lèvera-t-il pas bientôt où l'on mettra au rancart toutes les belles marches, ces savantes contre-marches, ces jolis défilés en tiroirs qui font l'admiration des ratapoils et des badauds, pour enseigner enfin à nos soldats à se servir utilement de l'arme qu'ils portent et qu'ils ont trop longtemps appris à considérer comme un manche de baïonnette?

Le moment est arrivé pour réaliser cet aphorisme essentiellement gaulois et humoristique : l'immobilité est le plus beau mouvement du soldat; car pour le tir, il faut que l'homme s'immobilise au point de se trouver à volonté transformé en statue de pierre.

Nos voisins, les Suisses, les Belges et les Anglais, ont compris toute l'importance du tir au point de vue de la défense de la patrie et du développement des sentiments patriotiques; aussi, chaque année, organisent-ils de grandes fêtes où les concours de tir à la carabine prennent la plus large place.

Il n'en est malheureusement pas de même chez nous qui possédons au suprême degré toutes les qualités requises pour briller au premier rang, même parmi les nations où tous les exercices sportiques sont cultivés avec frénésie; c'est à peine si quelques rares sociétés de gymnastique réussissent à se constituer; et quant aux tireurs à la carabine, il n'en existe pas plus de quatre cents sur une population de quarante millions d'habitants. Quant à former dans les rangs de l'armée une grande quantité de tireurs habiles, il n'y faut point songer : les armes y sont *mal réglées*, le *guidonnage* en est défectueux, la détente *traîne*, les hausses sont mal graduées, tout y conspire pour dégoûter l'amateur de tir, y compris même l'enseignement que des instructeurs inhabiles y donnent. Il n'existe pas dans l'armée un seul tireur digne de ce nom; seul, le capitaine Bailly, de Vincennes, pouvait être cité, il y a quelques années, comme tireur sérieux et habile. Tous les instructeurs de tir, tous les officiers, tous les soldats sont de force à atteindre une cathédrale à chaque coup à 2 ou 300 mètres, et, vraiment, on en ferait autant avec une fronde.

Ce n'est qu'à sa rentrée dans la vie civile, que le conscrit peut continuer à s'exercer utilement au tir, en s'affiliant à une société d'amateurs. Et là encore d'innombrables déceptions l'attendent : les armes dont ces tireurs fantaisistes sont accoutumés de se servir, sont d'anciennes arquebuses à double détente, avec guide à tunnel, lorgnon, champignon d'appui, et tout l'attirail qui caractérise les armes incommodes dont l'emploi n'est plus toléré dans les pays où le tir est en honneur.

En outre, l'affiliation coûte cher, parce que les sociétés sont obligées de subvenir par elles-mêmes à tous les frais inhérents à l'usage du stand; puis les munitions, la poudre, sont à des prix trop élevés pour le commun des amateurs de tir. Ce sont là des obstacles à la formation de nouveaux tireurs en France. Ajoutez-y le prix d'achat d'une arme de tir, qui varie entre 200 et 300 francs, parce que ces carabines doivent être fournies par les fabricants belges, anglais ou suisses, et vous serez suffisamment convaincu que, pour se faire *tireur*, en France, il faut être plus ou moins *toqué* ou sentir vibrer en son âme ces mâles accents du pur patriotisme que la vie trop mondaine de l'époque actuelle a relégué à l'arrière plan.

Et pourtant, je le répète, il n'existe aucun peuple mieux doué que nous, plus enthousiaste de tous les exercices d'adresse, plus apte à se livrer avec succès à tous les genres de sport ; mais le tir ne peut s'introduire dans nos mœurs et nous sommes privés de ces admirables fêtes qui font accourir à Bruxelles, à Lausanne, à Stuttgardt, à Wimbledon, tous les tireurs en renom, des diverses nations où le stand reçoit chaque jour de nouveaux adeptes.

L'importance du tir ne peut cependant être mise en doute; et tout ce qui se rattache à l'enseignement théorique et pratique de l'école du soldat, du peloton et du bataillon n'ont qu'une utilité très-contestable au point de vue de l'application sur le champ de bataille, des connaissances acquises en ce genre au régiment, tandis qu'il n'est aucune occasion, à la guerre, où l'habileté du tireur ne puisse être immédiatement utilisée.

Le tir jouera le rôle prépondérant dans les guerres futures, et la science prescrit que la pratique de cet exercice soit poussée jusqu'à ses extrêmes limites, autant que le patriotisme commande que chaque Français soit un tireur hors ligne.

Savoir se servir de l'arme de guerre est une nécessité de premier ordre qui s'impose au patriotisme de tous, et nul Français ne doit rester, sous peine de déchéance, indifférent aux efforts de ceux qui veulent tenter la régénération du peuple par la pratique des exercices viriles qui donnent à la jeunesse le sentiment de sa puissance en même temps que de nobles jouissances et de patriotiques aspirations.

Le grand tir international qui vient de se clôturer à Bruxelles, où se sont rencontrés les plus fort tireurs de l'Europe, m'a suggéré l'idée de faire connaître aux lecteurs de l'*Opinion nationale*, les grands stands du continent et leurs habitués, afin d'en tirer des renseignements applicables à la création, en France, d'écoles de tir destinées à y former une nombreuse pléiade de tireurs habiles et expérimentés qui formeront, à leur tour, de nouveaux élèves et faciliteront ainsi leur tâche aux instructeurs des régiments.

(*Opinion nationale*). FREISCHÜTZ.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Procédé d'ensimage soluble ayant pour but de supprimer l'opération du dégraissage des draps et des fils par M. A. Huet.

La glycérine a la propriété d'être soluble dans l'eau dans toutes proportions et, de plus, elle dissout presque tous les corps que l'eau dissout elle-même, tels que les sels, les savons, les oxydes métaliques solubles, etc.

Me basant sur ces propriétés diverses, j'ai, après de nombreuses expériences, adopté l'emploi, pour l'ensimage de la laine, de la composition suivante, sous le nom d'*ensimage soluble* :

Glycérine neutre à 28 degrés.	70 kil.
Savon.	4 kil.
Eau.	24 kil.
Dissolution d'oxyde de mercure	2 kil.
Total.	100

On peut employer un autre antiseptique, tels que les sulfites, le quinine, l'acide phénique, etc.

Bien mélanger dans un réservoir, puis passer au filtre.

L'antiseptique n'est pas toujours nécessaire, en hiver par exemple, époque pendant laquelle la fermentation n'est pas à redouter, puisqu'il faut à une dissolution de glycérine, pour fermenter, une température de 25 à 50 degrés, et la fermentation demande plusieurs mois pour s'établir dans des conditions favorables.

Les expériences que j'ai faites très-consciencieusement prouvent, d'accord avec la théorie, que, en employant ma composition pour l'ensimage des laines, au lieu des matières grasses employées communément, telles que les huiles d'olive, d'arachide, l'oléine ou tout autre corps gras, on peut supprimer complètement le dégraissage des draps dans la fabrication, en les foulant sans avoir besoin de leur faire subir l'opération préalable du dégraissage, opération très-longue qui altère et ternit souvent les nuances, à cause du contact prolongé de la terre à foulon et des alcalis que l'on est souvent obligé d'ajouter à cette terre pour saponifier l'huile ou les autres matières grasses employées ordinairement dans l'ensimage.

Si les besoins de la fabrication l'exigent et que l'épincetage, par exemple, ne puisse se faire dans certains draps sortant du tissage, à cause de la colle qu'ils contiennent, un simple lavage à l'eau suffit pour les purifier, en dissolvant d'un seul coup, non seulement la colle, mais encore ma composition d'ensimage soluble.

Dans d'autres industries que celle de la fabrication des draps, on est obligé de dégraisser les fils avant le tissage; dans ce cas encore, un simple lavage à l'eau suffit pour enlever complètement l'ensimage, au lieu d'être obligé d'avoir recours aux moyens de dégraissages ordinaire.

Il y a donc, dans tous les cas, économie de temps et d'argent.

Une dissolution aqueuse de glycérine, exposée à l'air en présence de ferments, se décompose par la fermentation qui s'y établit; c'est pour éviter cet inconvénient que je mets, dans ma composition, un antiseptique, bien que, comme je l'ai dit ci-dessus, sa présence ne soit pas toujours nécessaire.

Les essais que j'ai faits l'ont été avec les proportions de glycérine, d'eau et de savon indiquées ci-dessus; mais on peut augmenter ou diminuer ces proportions, suivant la nature des laines et suivant leur finesse.

Je me réserve la propriété de toute composition à base de glycérine et de savon avec ou sans adjonction d'un antiseptique, quelles qu'en soient les proportions, servant à l'ensimage des laines soit pour le cardage, soit pour la filature des fils cardés ou peignés; en un mot, pour toutes matières textiles nécessitant un ensimage.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 8 octobre 1875.

Présidence de M. C. Descat, maire.

Étaient présents : MM. C. Descat, maire; L. Watine-Wattinne, Screpel-Roussel, P. Destombes, adjoints; J. Quint, Deleporte-Bayart, A. Screpel, A. Famechon, A. Morel, C. Godefroy, Moïse Rogier, François Seney, Léon Foveau, J.-B. Delplanque, Delcourt-Tiers, P. Screpel, A. Harinkouck, E. Baas, P. Parent, A. Tiers, Hindré Selosse, F. Ernoult.

Absents : MM. J. Deregnaucourt, Labbe-Copin, C. Junker, Pierre Filpo, C. Pollet, Leclercq-Mulliez, Ch. Daudet, empêchés et en voyage.

M. Pierre Parent donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 septembre; la rédaction en est adoptée, sans observation.

Le conseil adopte le rapport de la commission des écoles présenté par M. François Ernoult et vote un crédit de 3,000 fr. pour l'achat d'une collection ornithologique pour le musée de Roubaix.

Adoption du rapport de la commission des eaux présenté par M. Quint concluant à l'adoption en principe de l'école de natation.

La pétition de la Société chorale L'*Union Ouvrière* est renvoyée à la commission des musiques.

Le Conseil renvoie à la commission des finances l'examen des affaires suivantes : 1° Une demande de M. le directeur de la société St-Louis de Gonzague.

2° Une pétition demandant une subvention pour le théâtre.

Le projet de budget pour le service des eaux pour 1876 est renvoyé à l'examen de la commission.

Vote d'une somme de 4094 fr. 87 pour paiement à divers propriétaires des indemnités accordées par le jury d'expropriation.

Le Conseil autorise l'administration à défendre au pourvoi formé devant le Conseil d'Etat par le sieur Héquet, ancien entrepreneur du service des boues de la ville.

Approbation des plans, devis et cahier des charges pour la pose de 25 nouvelles bouches à incendie.

Vote d'un crédit de 1,450 fr. sur l'exercice 1875 pour l'éclairage des écoles des rues de la Paix et des Fabricants.

M. le maire communique au conseil une lettre de son collègue de Tourcoing, au sujet de l'arbitrage à intervenir entre les deux villes, concernant le traité relatif à la distribution d'eau de la Lys.

Le conseil décide que la commission des eaux sera chargée de s'entendre avec celle de Tourcoing, et qu'elle aura pour mission de proposer telles mesures que commanderont la prudence et les véritables intérêts de l'industrie.

M. Pierre Destombe, au nom de la commission des travaux, donne lecture du rapport proposant le rejet de la demande formée par M. le directeur de l'octroi tendant à obtenir l'agrandissement des locaux de l'abattoir.

Le conseil vote ce rejet.

Le secrétaire, PIERRE PARENT.

L'Université catholique
DE LILLE

Sous ce titre, nous lisons dans la *Semaine religieuse* :

« La future Université catholique de Lille s'ouvrira, comme les facultés de l'Etat, vers la mi-novembre. Elle sera formée, durant l'année scolaire 1875-76, du cours de première année de médecine, et d'une faculté de Droit, comprenant les cours de trois années, à laquelle seront annexés des cours de philosophie ou de littérature, qui seront plus tard transformés en une faculté de Lettres. La déclaration légale n'ayant pas encore eu lieu, nous ne pouvons publier le réglement spécial; mais nous avons appris, de source certaine, que les registres d'inscription seront ouverts à Lille, en l'hôtel de l'Université, rue Royale, 70, à partir du 1er novembre. Les demandes de renseignements peuvent y être adressées, dès aujourd'hui, à M. le Secrétaire de l'*Institut catholique*. Le nouvel établissement sera désigné sous cette dernière dénomination, jusqu'au jour, prochain il faut l'espérer, où, comprenant trois facultés complètes, il pourra porter légalement le nom d'Université.

» Les catholiques de la province ecclésiastique de Cambrai veulent établir, pour toute la région du Nord de la France, une puissante institution qui soit d'une valeur indiscutable au point de vue scientifique, d'une orthodoxie irréprochable au point de vue des doctrines, et d'un dévouement complet à l'Eglise, au Saint-Siége. Adoptant tous les progrès de la science moderne et tout ce qu'il y a d'utile dans les facultés de l'Etat et les Universités étrangères, complétant et animant les hautes études par un profond enseignement philosophique et religieux, ils ont la noble ambition de former à Lille un vaste foyer de lumière, le centre d'un large mouvement catholique.

» Pour réussir, il leur faut une mise de fonds considérable, il leur faut des professeurs et des étudiants. Les ressources pécuniaires ne feront pas défaut : Ce qui s'est passé à Cambrai la semaine dernière prouve suffisamment que les organisateurs de l'œuvre n'ont pas eu tort de compter sur la générosité des catholiques. On sait que les membres du clergé sont loin d'être riches, et que leur maigre budget annuel est encore diminué par les libérales aumônes qu'ils distribuent aux pauvres et aux malades : néanmoins, comprenant l'importance capitale d'une Université catholique, les prêtres du diocèse de Cambrai n'ont pas hésité à s'imposer d'eux-mêmes, un sacrifice annuel qui doit durer dix ans : et le 30 septembre, ils ont offert à Son Eminence le Cardinal-Archevêque le total de leur souscription, qui s'élève à *570,000* francs. En y ajoutant les offrandes des maisons religieuses et celles des prêtres du diocèse d'Arras, la souscription de tout le clergé de la province ecclésiastique atteindra au moins le chiffre de UN MILLION.

» Son Eminence le Cardinal, donnant une nouvelle preuve de son désintéressement sans bornes et de l'intérêt qu'il porte à l'œuvre de l'Université, a bien voulu offrir, pour la seule année scolaire 1875-76, la somme de *dix mille francs*. Si le clergé n'hésite pas à prélever de telles offrandes sur sa pauvreté, que ne feront point les simples fidèles, les laïcs dévoués au Saint-Siége? Tous ils imiteront l'exemple de ceux qui sont leurs modèles. Quelques-uns, qui ont été plus largement dotés par la Providence, imitant certaines personnes pieuses du diocèse d'Angers, s'engageront à fonder une chaire à l'Université; des souscriptions d'un chiffre élevé sont déjà promises à l'Institut de Lille. On nous a parlé d'autres catholiques qui se proposent de prendre des titres de fondations de 50,000 francs, payables en dix annuités ou réalisables immédiatement. Ce sont sans doute des sacrifices exceptionnels; mais l'Université est aussi une œuvre exceptionnelle par son importance. Chacun voudra, à l'exemple des membres du clergé, souscrire pour un chiffre relativement considérable.

» Les listes présenteront un grand nombre de souscriptions de 10,000 fr. payables en dix ans; la plupart des catholiques à qui le ciel a accordé une honnête aisance, s'inscriront comme l'ont fait beaucoup de prêtres du diocèse, pour un titre de fondation de 1,000 fr., qui pourra être payé en dix ans. Les sommes inférieures à ce chiffre seront reçues avec reconnaissance; l'obole du pauvre est tout aussi méritoire que l'or du riche. Dans quelques jours un appel sera fait, par l'intermédiaire du clergé, à tous ceux qui comprennent les œuvres catholiques. Nous avons la ferme conviction que partout le pasteur de la paroisse et les hommes dévoués qui l'accompagneront seront accueillis avec bonheur, avec générosité quand ils iront demander une souscription pour l'Université catholique. Une institution de cette importance exige les sacrifices de tous; tous se montreront généreux.

» L'argent est indispensable; ce n'est toutefois qu'un moyen. Ce dont il faut surtout s'occuper, c'est le personnel enseignant de la future Université catholique. Le comité chargé de recruter ce personnel, n'a rien épargné pour arriver à trouver des professeurs pouvant remplir le but que se sont proposé les organisateurs de l'œuvre. Bientôt le tableau des directeurs et des professeurs sera publié; nous pouvons dire, dès aujourd'hui, aux étudiants, aux familles et à tous ceux qui s'intéressent à l'Université de Lille, que le comité demande à ceux qu'il accepte comme professeurs la *science*, et avec la science le titre de docteur ou même d'agrégé, et aussi *l'esprit catholique*, dégagé de toutes les fausses tendances que repoussent les Evêques et le clergé des diocèses de Cambrai et d'Arras. Au sujet de la médecine, la possibilité des cours de clinique est assurée par une convention faite avec la commission des hospices, qui accorde aux professeurs de l'Université catholique, deux pavillons de cent lits chacun à l'hôpital Ste-Eugénie; les salles d'anatomie et de dissection seront pourvues de tout ce qui est nécessaire pour l'étude.

» Un cercle médical, innovation heureuse, offrira aux étudiants des bibliothèques et les objets nécessaires pour leurs travaux en même temps que des salles de réunion et des œuvres de zèle et de charité; ce cercle sera dirigé par un médecin. Les jeunes gens ne seront pas abandonnés à eux-mêmes : l'assistance au cours devra être effective; une surveillance paternelle, mais ferme et active, sera exercée par les directeurs.

» Déjà plusieurs étudiants se sont fait annoncer pour suivre les cours de la faculté de Droit et le cours de première année de Médecine. Mais un certain nombre de pères de famille, qui ne connaissent pas encore suffisamment l'œuvre nouvelle, pourraient hésiter à lui confier leurs jeunes gens. A ce sujet, nous faisons encore un appel aux membres du clergé et aux laïcs dévoués qui comprennent combien il est nécessaire de former des magistrats, des avocats, des médecins, animés de l'esprit catholique. Qu'ils s'enquièrent s'il n'y a pas autour d'eux des jeunes gens se disposant à étudier le Droit ou la Médecine, et qu'ils n'hésitent pas à dire à ces jeunes gens et à leurs familles que les cours ouverts à Lille seront complets au point de vue scientifique, prépareront les étudiants aux grades et en même temps leur conserveront l'esprit catholique, en les détournant des dangers auxquels ils pourraient être exposés ailleurs. Les efforts de tous sont nécessaires pour arriver à des résultats; tous y travailleront, tous contribueront à développer cette œuvre importante et à lui fournir des étudiants, qui seront plus tard le soutien et l'honneur de l'Eglise, de la société et de la France. »

—

Du 26 septembre au 2 octobre, le diocèse de Cambrai a accompli heureusement son quatrième pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes. Tout avait été admirablement disposé par les soins intelligents de M. l'abbé Valin et des commissaires de chaque archiprêtre qui s'étaient associés à son œuvre.

Le train spécial de pèlerinage, dit *la Semaine religieuse*, partit de Lille le dimanche à 11 heures 55 minutes.

Il devait prendre à Douai les pèlerins des arrondissements de Cambrai, de Valenciennes et d'Arras. Il se composait de 12 voitures et comptait 450 pèlerins du diocèse de Cambrai auxquels se sont adjoints dix pèlerins du diocèse d'Arras.

Dès les premiers instants il s'établit entre les pèlerins une fraternité très-aimable et très édifiante, qui contribua pour beaucoup à adoucir les ennuis et les fatigues d'un voyage de près de six cents lieues.

Le voyage se fit jusqu'à Paris par une nuit douce et paisible qui semblait promettre la plus heureuse traversée. A six heures et demie les pèlerins entraient dans la gare du Nord et se rendaient à Notre-Dame des Victoires, qui devait être la première station du pieux pèlerinage.

Nous y fûmes accueillis avec la plus gracieuse obligeance dit un des pèlerins, par M. l'abbé Dumax, directeur de l'archiconfrérie qui nous avait conservé l'autel du Très-Saint Cœur de Marie jusqu'à neuf heures et avait tout préparé pour qu'il fût facile à chaque prêtre de dire la sainte messe.

La messe de pèlerinage fut dite à sept heures et demie, par M. Salomé, doyen d'Hazebrouck et a l'évangile M. Lasne, doyen de Saint-Géry, a Valenciennes adressa aux pèlerins une allocution.

—

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Il y avait une trentaine d'affaires au rôle de l'audience correctionnelle de ce jour.

Voici les principales condamnations prononcées dans la première partie de l'audience :

— Six mois à Bernardine Cota, qui s'est approprié diverses sommes que sa maîtresse lui avait confiées.

— Le séjour de Roubaix ne plaît pas à L. Lefebvre. Il est venu faire un tour à Lille, bien que sa résidence obligée soit Roubaix. — Un an et un jour.

— Trois mois à Louise Achoff pour vol d'effets d'habillement au préjudice de Girard, marchand d'habits. Ces gilets, d'une valeur de 12 fr., ont été achetés 60 c. par une fripière de la rue Lottin qui aurait été poursuivie pour recel si elle n'avait dénoncé le vol à la police.

— Une autre jeune fille, Marie Frévent, a vendu aussi à une fripière de la rue Lottin des flanelles qu'elle avait détournées au préjudice de la maison Hugot et Lafage, pour laquelle elle travaillait. — Trois mois.

— Un ouvrier peintre, L. Bernaert, et un de ses camarades, J. Paele, étant en noce, allèrent se coucher sur les remparts. Le porte-monnaie de ce dernier tomba de sa poche. Quand il examina si son argent était intact, il aperçut qu'on avait substitué dans le compartiment du milieu un sou à une pièce de 20 fr. Paele accusa Bernaert d'avoir soustrait cette pièce. Celui-ci s'en défendit, mais au cabaret voisin on le visita et on trouva la pièce de 20 fr. dans une de ses poches. — A demain le jugement.

— Pour F. Mazingarbe, domestique à Houplines, quand on prend des condamnations on n'en saurait trop prendre. Il n'a pas dix-huit ans et il a déjà subi quatre condamnations pour vol dont une à treize mois de prison. Le 29 août il a profité d'une courte absence de son patron, M. Verdier, cultivateur à Houplines, au service duquel il était depuis deux jours, pour pénétrer dans sa chambre et enlever son porte-monnaie contenant 30 fr., puis il disparut; mais la gendarmerie l'a arrêté au moment où il se disposait à passer la frontière. — Deux ans.

Kermesses. — Dimanche 10 octobre. — Fives, Lannoy, Lezennes, Mouchin, Toufflers, Hellemmes, Wicres.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 octobre. — Hortense Huvenne, rue de Lannoy. — Edouard Destoop, rue de la Balance, 57. — Hélène Benoit, rue du Collége, 168. — Marie Mestdagh, rue des Longues-Haies, 325. — Irma Herbaut, rue Sainte-Elisabeth, 60. — Laure Verdickt, rue des Longues-Haies, cour Liagre, 150. — Pierre Deryckere, rue de Fresnoy, cour Liagre.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 octobre. — Philomène Callewaert, 31 ans, ménagère, rue des Anges, cour Delfortrie, 5. — Abraham Bouwman, 74 ans, journalier, rue de la Croix, cour Watteau. — Désiré Amiot, 46 ans, marchand de baches, rue de Tourcoing, 80. — Charles Lajeunesse, 27 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Jeanne Leplat, 10 mois, rue de l'Avocat, 44.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOUVY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur CONSTANT-HYPPOLYTE-DÉSIRÉ BOUVY, fabricant à Roubaix, décédé à Roubaix, le 8 octobre 1875, dans sa 54e année sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **Messe de convoi** qui aura lieu le dimanche 10 courant, à 8 heures, et aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le lundi 11 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Traversière, 3.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, le lundi 11 octobre 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-LOUIS VAN EERDEWEGH, officier de l'instruction publique, époux de Dame EUGÉNIE DEFRENNE, décédé subitement, le 9 septembre 1875, à l'âge de 67 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 7499

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux*. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

AVIS IMPORTANT

Les contribuables sont prévenus que par suite de la division de la perception de Roubaix, leurs contributions doivent être soldées sans délai : qu'en conséquence des poursuites urgentes vont être dirigées contre les personnes en retard.

Le Percepteur de Roubaix,
GALLONI D'ISTRIA.
Grande-Rue, 11, 2e cour.

L'administration municipale cherche à se rendre compte de l'utilité que pourrait présenter la création à Roubaix de cours publics de langues espagnole et italienne. Les personnes qui désireraient suivre l'un ou l'autre de ces cours sont priées de s'inscrire chez M. Faidherbe, secrétaire du Comité des Ecoles académiques.

Pompes funèbres. — COURTOT UYTTENHOVE, rue de l'Alouette, 59, Roubaix. *Voir aux annonces*).

Prix de revient des bestiaux
DROITS D'OCTROI COMPRIS.

		1re QUAL.	2e QUAL.	3e QUAL.
Bœuf	le k°	1.79	1.56	1.27
Vache	»	1.75	1.42	1.09
Taureau	»	0.00	0.00	0.00
Veau	»	1.86	1.47	1.32
Mouton	»	1.95	1.85	1.65
Porc	»	1.60	1.55	1.50

Roubaix, le 2 Octobre 1875.

Le Maire de Roubaix,
C. DESCAT.

Faits divers

— Un drame sanglant s'est passé avant-hier soir vers neuf heures, rue Geoffroy-Marie. Un jeune homme qui logeait depuis une quinzaine de jours à l'hôtel des Etats était entré dans une chambre occupée par une femme. A la suite d'une discussion dont on ne connaît pas les motifs, le jeune homme a tiré sur cette femme un coup de revolver et s'est fait ensuite sauter la cervelle. La mort a été intantanée.

La jeune femme a été atteinte au sein gauche, son état est des plus graves. Elle a été transportée, par les soins du commissaire de police, à l'hôpital de Lariboisière. Jusqu'à minuit, une foule considérable de curieux a stationné devant l'hôtel.

—Quelques heures plus tôt, rue du Faubourg Saint-Honoré, 4, le sieur Charles W..., propriétaire de l'hôtel de France et d'Italie, ayant entendu des cris; « Au secours! à l'assassin! » qui partaient d'une des chambres du 6e étage, requit immédiatement l'assistance des agents et pénétra avec eux dans la chambre occupée par le sieur Ottoni R... sujet italien, vivant maritalement avec une femme G...

Arrivés sur le palier du 6e étage, les agents rencontrèrent le nommé Charles G..., mari de cette femme, également d'origine italienne, qui leur déclara qu'il venait de monter de son logement du rez-de-chaussée chez le sieur R... et qu'il l'avait frappé pour le punir de lui avoir enlevé sa femme. Les gardiens de la paix, entrés dans la chambre, trouvèrent en effet gisant sur le plancher, le sieur Ottoni R..., frappé de six coups d'une arme tranchante, qui tous paraissaient fort graves.

La femme G..., qui avait dû chercher à séparer son amant et son mari, avait aussi reçu des blessures, d'ailleurs assez légères. Après un premier pansement, Ottoni R... a dû être transporté d'urgence à l'hôpital Beaujon. Quant à Ch. G... qui a entièrement confirmé ses premiers aveux, il a été mis à la disposition de la justice.

— A environ deux milles et demi de Botley, sur les bords du Hamble, dans les eaux de Southampton, on voit, à la marée basse, deux rangées de vieux pilotis couverts de vase et d'herbes marines; ce lieu sert de retraite favorite aux cormorans et aux oiseaux de mer. Les pilotis s'étendent à partir du bord de la rivière dans la direction de Swanwick, et, suivant la tradition, ils sont formés en partie des débris d'une galère de guerre danoise coulée et brûlée à l'époque de l'invasion danoise en Angleterre, en l'année 870. Il y a quelques jours, une personne qui a établi récemment sa résidence dans le voisinage a eu l'idée de dégager cette galère et a employé un grand d'ouvriers à faire des explorations. A une profondeur de huit à dix pieds dans la vase, on a trouvé des planches attachées aux pilotis, et on a pu reconnaître les formes de la galère. Ces planches étaient liées à des poutres, sur trois planches d'épaisseur, toutes coupées en biais et courbées suivant la forme d'un vaisseau.

L'épaisseur des planches est de quatre à cinq pouces et les poutres auxquelles elles se relient de quatorze pouces sur dix. On a continué les recherches jusqu'à la quille, qui a cent trente pieds de long. Entre la quille et la charpente se trouvait un lit de ciment; les planches étaient couvertes de mousses et de végétation marine; elles paraissent être en chêne dont la couleur a changé; il est noir comme du charbon de terre et extrêmement dur; à cela près, il est parfaitement sain et par endroits on y distingue les traces de la scie; les instruments dont on se servait alors étaient beaucoup plus épais que ceux dont on se sert aujourd'hui. Il faut espérer, dit le *Times*, que ces recherches seront continuées et qu'on obtiendra de nouveaux détails sur cette curieuse relique des temps passés.

— LA SCULPTURE SUR BOIS DANS L'INDE. — La sculpture sur bois est vraisemblablement une des plus anciennes industries artistiques de l'Orient, on connaît quelques spécimens qui datent de deux mille ans. Les boudhistes pratiquaient cet art six cents ans avant l'ère chrétienne, et la construction des monastères et des monuments religieux de la secte démontrent, presque à l'évidence, que leurs premières constructions étaient en bois; ce n'est qu'en 250 avant Jésus-Christ que le bois, considéré comme moins durable que la pierre, lui céda la place.

L'art indien, le plus pur, le plus simple et ne manquant pas cependant d'une certaine grandeur, remonte à la période boudhiste, et il a fini avec elle; cela tient à ce que les boudhistes faisaient étudier avec soin à leurs artistes les pures formes de la nature. Parmi les plus beaux spécimens de la sculpture sur bois dans l'Inde, il faut compter les clôtures sculptées à jour des vieilles pagodes, et les portes des palais. On cite les clôtures sculptées à jour sur bois sandal de la pagode de Perour, qui ont environ sept pieds de haut; les célèbres portes de Somnath, actuellement dans le musée d'Agra; le vieux palais de Dummul dans